

SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne au capital de 3750 euros

Siège social: L'Atrium – 37 avenue de Gramont - 03200 VICHY

RCS Cusset 849111 067

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 19/09/2020**

L'an deux mille vingt,
Le dix neuf septembre à 14 heures,
Au siège social 37 Avenue de Gramont à Vichy,

s'est tenue la première assemblée générale ordinaire de la SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne.

Conformément aux statuts de la SCIC SAS, les convocations ont été adressées au moins quinze jours au préalable aux sociétaires par courrier électronique, dans notre cas le 1er septembre 2020.

Ce courriel comprenait la convocation à l'assemblée générale avec son ordre du jour, l'état comptable de la SCIC-AS pour l'exercice du 14 mars 2019 au 31 mars 2020, établi par le cabinet d'expertise comptable Implid prestataire, le rapport annuel de gestion clos au 31 mars 2020, la liste des résolutions soumises au vote, le formulaire de vote à distance et une procuration.

Pour cette assemblée générale, Julien PETIT a été désigné président de séance et Frédéric PANNE secrétaire de séance tous les deux faisant partie du conseil coopératif.

Chaque sociétaire présent a signé une feuille de présence et le décompte de pouvoirs a pu être fait : 21 sociétaires étaient présents à l'assemblée générale et 17 sociétaires étaient représentés. Le quorum était donc atteint. En outre, 5 sociétaires ont fait parvenir un formulaire de vote à distance (4 pour et 1 abstention pour l'ensemble des résolutions).

Alain DESCOLS Président de Com.TOIT énergie citoyenne, Société Coopérative d'intérêt collectif, Société Anonyme Simplifiée à capital variable de 3750 Euros,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain DESCOLS, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A soumis au vote les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION : approbation du rapport de Gestion.

L'assemblée Générale, approuve le rapport de Gestion arrêté le 31 mars 2020.

Nombre de voix pour : 42 contre : 0 Abstention : 1

DEUXIÈME RÉOLUTION : approbation des comptes.

L'assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et annexes, arrêtés le 31 mars 2020.

Nombre de voix pour : 42 contre : 0 Abstention : 1

TROISIÈME RÉOLUTION : affectation du résultat

L'assemblée Générale décide l'affectation du résultat de l'exercice écoulé en report à nouveau.

Nombre de voix pour : 42 contre : 0 Abstention : 1

QUATRIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée Générale approuve le plan d'action proposé pour l'exercice en cours

Nombre de voix pour : 42 contre : 0 Abstention : 1

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Nombre de voix pour : 42 contre : 1 Abstention : 0

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL COOPÉRATIF (C.C.)

Les membres du conseil coopératif au 19 septembre 2020 se composait de 9 membres : Alain DESCOLS, Michèle GUILLAUMIN, Arlette MAUSSAN, Loïc MORVAN, Frédéric PANNE, Julien PETIT, Didier QUEMERET, Jean-Hugues ROY et Laure SCHWARTZMANN.

Les membres du C.C. sont élus pour trois ans renouvelable par tiers. Conformément à nos statuts (Titre V art. 1 point 1.3.), il a été procédé au renouvellement de 3 membres du C.C. par tirage au sort. Lors du CC du 28 août 2020, le tirage au sort avait ainsi désigné : Arlette MAUSSAN, Frédéric PANNE et Didier QUEMERET.

Deux membres du conseil coopératif, Michèle GUILLAUMIN et Laure SCHWARTZMANN ont par la suite présenté leur démission.

Olivier MORVAN a présenté sa candidature et les trois membres tirés au sort - Arlette MAUSSAN, Frédéric PANNE et Didier QUEMERET - ont souhaité se représenter. Aucun autre membre présent à l'assemblée générale n'a souhaité se présenter au conseil coopératif.

L'élection a alors été réalisée à bulletin secret. L'ensemble des quatre candidats a été élu à l'unanimité.

A l'issue de l'assemblée générale, le C.C. se compose donc de 8 membres :

Alain DESCOLS, Arlette MAUSSAN, Loïc MORVAN, Olivier MORVAN, Frédéric PANNE, Julien PETIT, Didier QUEMERET et Jean-Hugues ROY .

De tout ce que dessus, le secrétaire de séance Frédéric Panne a dressé et signé le présent procès-verbal

Le secrétaire de séance
Frédéric PANNE

